

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE)1907/2006

Page : 1 de 5

Edition révisée n° : 1

Date : 6/3/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

FREEBAC D-150**INFO**

Aquamar
Foksdiep 61
NL-8321 MK Urk NETHERLANDS
Tel. +31 (0) 527 688 336
En cas d'urgence : Tel. +31 (0) 527 688 336

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Format : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la réglementation REACh (CE) 1907/2006.

Préparé par : Lub Kramer
info@aquamar.nl

Nom commercial : FREEBAC D-150.

Application : Produit acide pour le nettoyage.

Responsable de la mise sur le marché : Voir adresse ci-dessus.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS**Etiquetage CE**

-Symbole(s) : Xn : Nocif.

-Phrase(s) R : R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion.
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes liés à l'utilisation

-Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

-Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations pouvant conduire à des brûlures.

-Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

-Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

Note : Cette information a été rédigée et est valable pour le produit non dilué.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Préparation.

Composants / Impuretés

Composition : Règlement (CE) No.648/2004 du 31 mars 2004, relatif aux détergents. Annexe VII.

Contient : > 30% : - Agents de blanchiment oxygénés

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (directive 67/548/CEE) :

Nom de la substance	Valeur(s)	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
HYDROGEN PEROXIDE	< 40 %	7722-84-1	231-765-0	008-003-00-9	O; R8 R5 Xn; R20/22 C; R35
ALCOHOL	Entre 5 et 9.9 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	F; R11
CITRIC ACID	Entre 1 et 4.9 %	77-92-9	201-069-1	-----	Xi; R36/37/38
Ingrédients INCI	: AQUA, HYDROGEN PEROXIDE, GLYCERIN, ALCOHOL, CITRIC ACID.				

Aquamar

Foksdiep 61 NL-8321 MK Urk NETHERLANDS
Tel. +31 (0) 527 688 336

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE)1907/2006

Page : 2 de 5

Edition révisée n° : 1

Date : 6/3/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

FREEBAC D-150**INFO****4 PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin si l'irritation se développe. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Contact avec les yeux** : Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Administrer de l'eau tiède ou du lait (ca. 200 ml.). En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Informations générales** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Non combustible.
- Incendies avoisinants** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions pour l'environnement** : Essayer d'arrêter la fuite.
- Méthodes de nettoyage** : Diluer les résidus et rincer. Rincer abondamment à l'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : A protéger des sources de chaleur ainsi que du soleil.
- Conserver dans les conteneurs d'origine.
- Manipulation** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.
- Protection respiratoire** : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Protection de la peau** : Utilisez des gants en caoutchouc. Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- Hygiène générale** : Eviter le contact du produit non-dilué avec la peau, les yeux et les vêtements.



- : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Limites d'exposition professionnelle** : peroxyde d'hydrogène en solution : MAC [mg/m³] : 1.4
Ethanol : TLV© -TWA [mg/m³] : 1880
Ethanol : TLV© -TWA [ppm] : 1000
Ethanol : MAC [mg/m³] : 1000
Ethanol : MAC [ppm] : 500

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE)1907/2006

Page : 3 de 5

Edition révisée n° : 1

Date : 6/3/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

FREEBAC D-150**INFO****9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucun(e).
pH	: ca. 2.4
Réserve acide ou alcaline [g NaOH/100g]	: Non applicable.
Densité	: ca. 1.18
Viscosité	: 1.85 mPas
Solubilité dans l'eau	: Complète.
Point d'éclair [°C]	: 62

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Le produit est stable au moins 24 mois.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Matières à éviter	: Combustibles. Agents réducteurs.
Conditions à éviter	: Surchauffe. Rayons directs du soleil.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- peroxyde d'hydrogène en solution : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4060
 - Ethanol : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 13600
- Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionné à l'article 6 du 1999/45/CE, ce produit est classé comme mentionnés sous la rubrique 15. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.
- Sur les ingrédients** : Voir <http://ecb.jrc.it/iuclid/> pour des informations détaillées.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionné à l'article 7 de la Directive 1999/45/CE, ce produit est classé pour l'environnement comme mentionnés sous la rubrique 15. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3.
- Sur les ingrédients** : • peroxyde d'hydrogène en solution : CL50-24 Hrs - Daphnia magna [mg/kg] : 7.7
Voir <http://ecb.jrc.it/iuclid/> pour des informations détaillées.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
- Méthode d'élimination** : Evacuer à l'égout en rinçant avec une grande quantité d'eau.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information générale** : ADR 2007
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Arrêter le moteur.
- No ONU** : 3139
- I.D. n°** : --

Aquamar

Foksdiep 61 NL-8321 MK Urk NETHERLANDS
Tel. +31 (0) 527 688 336

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE)1907/2006

Page : 4 de 5

Edition révisée n° : 1

Date : 6/3/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

FREEBAC D-150**INFO****14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**

ADR/RID : 5.1
Groupe : III

- Désignation officielle de transport : UN3139 LIQUIDE COMBURANT, N.S.A. (peroxyde d'hydrogène en solution), 5.1, III

- ADR Classe : 5.1

- Groupe d'emballage ADR : III

- Etiquetage ADR : 5.1



- Quantité limitée : LQ 13
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 l
Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 l
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Etiquetage CE**

- Symbole(s) : Xn : Nocif.

Classification CE : Xn; R20/22
Xi; R37/38-41

Contient : peroxyde d'hydrogène en solution

Nom de la substance active : Peroxyde d'hydrogène. 580 g/l

- Phrase(s) R : R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion.
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

- Phrase(s) S : S2 - Conserver hors de portée des enfants.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Réserve à un usage professionnel.

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R5 - Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R11 - Facilement inflammable.
R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion.
R35 - Provoque de graves brûlures.

Aquamar

Foksdiep 61 NL-8321 MK Urk NETHERLANDS
Tel. +31 (0) 527 688 336

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE)1907/2006

Page : 5 de 5

Edition révisée n° : 1

Date : 6/3/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

FREEBAC D-150**INFO****16 AUTRES INFORMATIONS (suite)**

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

L'information fournie dans cette fiche concerne le produit mentionné sous la rubrique 1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant. Les données sont basées sur l'information la plus récente connue qui est, si nécessaire, régulièrement revue. L'utilisateur est le seul responsable du respect des précautions mentionnées ci-dessus ainsi que du maintien de l'information complète et suffisante sur l'emploi du produit. Il est conseillé de diffuser l'information concernant cette fiche de données de sécurité en adaptant, si nécessaire, la forme en fonction des différents utilisateurs.

Révision : Modifications au niveau du texte indiquées par *.**Annexe****Identification du produit** : FREEBAC D-150.**Information REACH****Substances dangereuses** : peroxyde d'hydrogène en solution**Evaluation de la sécurité chimique** : Voir <http://ecb.jrc.it/iuclid/> pour des informations détaillées.**conforme à Annexe 1 (EG)1907/2006** Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.**Mode d'exposition dominant** : Voir Rubrique 2.**Nature du danger.** : Voir Rubrique 2.**Contact avec la peau** : Voir Rubrique 2.**Contact avec les yeux** : Voir Rubrique 2.**Inhalation** : Voir Rubrique 2.**Ingestion** : Voir Rubrique 2.**Danger pour l'environnement** : Voir Rubrique 12.**Fin du document**